

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00685

Numéro SIREN : 350 443 164

Nom ou dénomination : STE GENERALE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES STE DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 45496

**SARL S.G.C.C.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR LA  
TRANSFORMATION DE LA  
SARL S.G.C.C. EN SAS**

**Rapport du Commissaire aux comptes désigné en application de l'article L. 223-43 du code de commerce sur la transformation de la société S.G.C.C., société à responsabilité, en société par actions simplifiée**

1

42, rue Verdi – 06000 NICE – Tél : 04 93 85 48 01 – Fax : 04 93 85 31 30

Port : 06 66 30 96 06 – E-mail : nicolas.bagnoli@cnba.fr

SARL au capital de 24 000 euros – Numéro SIRET : 490 123 825 00013 – APE : 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Marseille-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Société de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.



SARL S.G.C.C.  
4 Rue Docteur Baréty

06000 NICE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE S.G.C.C., SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR  
ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associé Unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 290 643 euros, en croissance de 8.27% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 43 665 euros, en baisse de 13.32% au regard de celui de N-1, des capitaux propres de 280 669 euros pour un capital de 60 000 euros, et un endettement net de 69 755 euros, inférieur aux capitaux propres ;
- Les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 novembre 2018 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité ;

- Votre gérant nous a signalé que les effets à venir de la loi PACTE concernant la suppression des mandats de commissaire aux comptes dans les petites entités auraient un effet significatif mais limité sur l'activité de votre société.

Nice, le 3 décembre 2018



Nicolas Bagnoli  
Commissaire aux comptes